

## COMMUNE DE MONTMIRAIL

### Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2026

Le vingt-six mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

**Présents :** Etienne Dhuicq, Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Collas, Christine Guimarey, Karine Bocquet, Ludivine Rivard, Benjamin Lepage, Magali Chaumelle, Floriane Crapart, Hervé Triolet, Claire Gyors, Tristan Ruiz, Jean-Pierre Schang, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Jobert

**Absent excusé :** Romain Richomme pouvoir à Mohamed Benahamed

**Secrétaire de séance :** Tristan Ruiz

#### **N°2026-100314 Affaires générales- fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1à R.123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans la limite de maximale de 16 membres, Considérant l'obligation de comporter, au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations des personnes handicapées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 12 les membres du CCAS sachant que 6 membres seront élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire sur proposition des associations ci-dessus.

#### **N°2026-100315 Affaires générales- désignation des membres du CCAS**

\_Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'action sociale et des familles fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

Vu la délibération n°2026-100314 fixant le nombre de membres du CCAS à 12, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire,

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 6 titulaires et fait appel aux candidatures des listes. Chaque liste peut présenter une liste de 6 candidats, ensuite il sera procédé à l'élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste de « Montmirail pour vous » a été déposée comprenant les noms suivants :

Alain Guénon  
Mohamed Benahmed  
Brigitte Lagrue  
Stéphane Paquet  
Marie-Claude Himmesoete  
Philippe Chevriot

Après avoir recueilli les listes des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret des 6 membres du conseil municipal puis au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletin retrouvé dans l'urne : 27

Bulletin blanc : 3

Nombre de suffrages exprimés : 24

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Quotient électoral : 4

Ont obtenu :

Liste « Montmirail pour vous » : 24 voix

La liste « Montmirail pour vous » a obtenu au scrutin proportionnel au plus fort reste 6 sièges.

Sont donc élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Alain Guénon  
Mohamed Benahmed  
Brigitte Lagrue  
Stéphane Paquet  
Marie-Claude Himmesoete  
Philippe Chevriot

### **N°2026-100316 Affaires générales- Création des commissions municipales**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur Le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques avec un maximum de 19 membres élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-la création des commissions suivantes avec au maximum 19 membres élus

La commission des finances

La commission droit de préemption urbain

La Commission culture, animations et patrimoine

La commission communication

La commission jumelage

La commission cadre de vie et lien avec le marché, les commerçants et artisans

La commission travaux et urbanisme

La commission citoyenneté

La commission fleurissement

La commission santé

La commission Mapa (marché à procédure adaptée)

-la création de la commission bourse permis de conduire avec 5 membres élus titulaires et 5 membres élus suppléants étant donné l'accès à des documents confidentiels

### **N°2026-100317 Affaires générales- désignation des membres des commissions municipales**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-100316 décidant de la création des commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas voter à bulletin secret et désigne les conseillers municipaux suivants :

La commission des finances : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Claire Gyors, Tristan Ruiz, Magali Chaumelle, Juan Garcia, Alain Guenon, Jean-Pierre Schang

La commission droit de préemption urbain : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Enzo Joberty

La Commission culture, animations et patrimoine : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Mohamed Benahmed, Floriane Crapart, Magali Chaumelle, Claudette Bouché, Christine Guimarey, Romain Richomme, Benjamin Lepage, Stéphane Paquet, Ludivine Rivard, Hervé Triolet, Enzo Joberty,

La commission communication : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Jean-Pierre Schang

La commission jumelage : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Alain Guenon, Mohamed Benahmed, Jean-Pierre Schang

La commission cadre de vie et lien avec le marché, les commerçants et artisans : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Stéphane Paquet, Romain Richomme, Christine Guimarey, Tristan Ruiz, Sandrine-Payet-Vignot

La commission travaux et urbanisme : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Stéphane Paquet, Ludivine Rivard, Christine Guimarey, Hervé Triolet, Juan Garcia, Karine Bocquet, Jean-Pierre Schang

La commission citoyenneté : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Stéphane Paquet, Juan Garcia, Enzo Joberty

La commission fleurissement : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Benjamin Lepage, Claire Gyors, Enzo Joberty

La commission santé : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Romain Richomme, Catherine Collas, Alain Guenon, Christine Guimarey, Claudette Bouché, Sandrine Payet-Vignot

La commission Mapa (marché à procédure adaptée) : Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Ludivine Rivard, Stéphane Paquet, Juan Garcia, Alain Guénon, Jean-Pierre Schang

La commission bourse permis de conduire :

Titulaires :

Philippe Chevriot  
Brigitte Lagrue  
Monique Morel  
Romain Girardin  
Sandrine Payet-Vignot

Suppléants :

Pascal Poisson  
Valérie Jacquinot  
Marie-Claude Himmesoete  
Stéphane Paquet  
Enzo Joberty

### **N°2026-100318 Affaires générales- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Vu les dispositions de l'article L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le maire fait appel à candidature, en précisant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret obligatoire. La liste « Montmirail pour vous » dépose une liste :

Titulaires	suppléants
Romain Girardin	Ludivine Rivard
Valérie Jacquinot	Stéphane Paquet
Philippe Chevriot	Juan Garcia
Marie-Claude Himmesoete	Alain Guenon
Brigitte Lagrue	Pascal Poisson

Après avoir recueilli les listes des candidats, il est procédé à l'élection au scrutin secret des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret.

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletin retrouvé dans l'urne :27

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : 5,40

la liste « Montmirail pour vous » a obtenu 24 voix pour et 3 voix contre

A obtenu 5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants la liste « Montmirail pour vous »

Sont donc élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :	suppléants :
Romain Girardin	Ludivine Rivard
Valérie Jacquinot	Stéphane Paquet
Philippe Chevriot	Juan Garcia
Marie-Claude Himmesoete	Alain Guenon
Brigitte Lagrue	Pascal Poisson

### **N°2026-100319 Affaires générales-conditions de dépôt de listes pour la commission de délégation de service public**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public;
- que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants);
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 13 avril 2026

### **N°2026-100320 Affaires générales-Désignation du délégué au collège de la Brie Champenoise**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'avoir un représentant de la ville au Collège de la Brie Champenoise.

Monsieur le maire fait appel aux candidatures : Jean-Pierre Schang et Mohamed Benahmed se portent candidats.

24 voix pour Monhamed Benahmed

3 voix pour Jean-Pierre Schang

Mohamed Benahmed est élu en tant que représentant de la ville au collège de la Brie Champenoise.

### **N°2026-100321 Affaires générales- Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'Énergies de La Marne**

La ville de Montmirail est représentée au syndicat intercommunal d'énergies de La Marne par trois membres titulaires et trois membres suppléants, en tant que commune de plus de 3500 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les délégués suivants au syndicat intercommunal d'énergies de La Marne à la majorité ( 3 voix contre Jean-Pierre Schang, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Joberty)

Titulaires	suppléants
Romain Girardin	Alain Guénon
Juan Garcia	Romain Richomme
Benjamin Lepage	Mohamed Benahmed

### **N°2026-100322 Affaires générales- Désignation du correspondant défense**

Considérant la nécessité de désigner un correspondant défense,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Valérie JACQUINOT en tant que correspondant défense.

### **N°2026-100323 Affaires générales- Désignation du correspondant sécurité routière**

Considérant la nécessité de désigner un correspondant sécurité routière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Romain Girardin correspond sécurité routière.

### **N°2026-100324 Affaires générales- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Dans les communes de plus de 1000 habitants et dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de la manière suivante :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers suivants :

Pour la liste « Montmirail pour vous » : Marie-Claude Himmesoete, Alain Guénon, Stéphane Paquet

Pour la liste « Faisons revivre Montmirail » : Jean-Pierre Schang, Enzo Joberty

### **N° 2026-100325 Affaires générales- Désignation du représentant de la commune au conseil de surveillance de l'hôpital de Montmirail**

Considérant la nécessité de désigner un élu afin de siéger au conseil de surveillance de l'hôpital de Montmirail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Brigitte LAGRUE.

### **N°2026-100326 Affaires générales- Indemnités de fonction du maire et des maires-adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2123-20 à 24-1,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 actant le nombre d'adjoints à 6 postes,

Considérant l'exposé de Monsieur Le Maire sur son souhait de baisser son indemnité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (3 abstentions Jean-Pierre Schang, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Joberty) décide de :

- fixer les indemnités de fonction versées au maire et adjoints comme suit et présenté sous forme de tableau, document annexé.

**Maire:** Etienne DHUICQ: 50 % soit 2 055,26 € bruts mensuels auxquels s'ajoutent 308,28 € de majoration "ancien chef-lieu de canton" et bureau centralisateur (15% de l'indemnité versée

**1er Adjoint:** Romain GIRARDIN : 23.32 % soit 958,57 € bruts mensuels

**2ème Adjoint:** Valérie JACQUINOT : 23.32% soit 958,57 € bruts mensuels

**3ème Adjoint:** Philippe CHEVRIOT 23.32% soit 958,57 € bruts mensuels

**4ème Adjoint:** Brigitte LAGRUE : 23.32% soit 958,57 € bruts mensuels

**5ème Adjoint :** Pascal POISSON : 23.32% soit 958,57 € bruts mensuels

**6 ème Adjoint :** Monique MOREL 23.32% soit 958,57 € bruts mensuels

- confirmer de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités selon la législation en vigueur

-inscrire les sommes nécessaires au budget

**Etat récapitulatif des indemnités de fonction des élus  
Au 26/03/2026**

Population totale : 3602

Enveloppe globale indemnitaire annuelle : **120 780,35 €**

	Plafond annuel	Plafond mensuel
Maire	28 757,23 €	2 396,44€
Adjoints	92 023,12€	7 668,56€
Enveloppe à ne pas dépasser	120 780,35€	10 065,00€

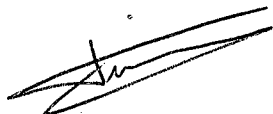
Indemnités proposées dans la collectivité :

	Plafond mensuel de référence	Indemnités mensuelles votées	Taux votées	Montant annuel
Maire	2 396,44 €	2 055,26 €	50%	24 663,12€
1er Adjoint	958,57 €	958,57 €	23.32%	11 502,89 €
2 ème Adjoint	958,57€	958,57 €	23.32%	11 502,89 €
3 ème Adjoint	958,57 €	958.57€	23.32%	11 502.89€
4 ème Adjoint	958,57 €	958.57 €	23.32%	11 502.89 €
5 ème adjoint	958,57 €	958.57 €	23.32%	11 502.89 €
6 ème adjoint	958,572 €	958.57€	23.32%	11 502.89 €
total	8 147,86€	7 806,68 €		93 680,46 €

Hors de l'enveloppe, la majoration d'ancien chef-lieu de canton et bureau centralisateur pour le maire est à rajouter au taux de droit commun de 15% du montant adopté ci-dessus soit 308,28€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Tristan RUIZ  
Le secrétaire de séance



Etienne DHUICQ  
Le Maire

